

LES MOTOCYCLISTES DES UMZ/DUMZ INJUSTEMENT ECARTÉS DE LA MISSION FRONTEX



L'UNSA POLICE par l'intermédiaire de son Secrétaire National CRS David MICHAUX

saisit le Directeur Central des CRS, Philippe KLAYMAN



UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Référence : PC-SG/SEC2018-80

UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS
Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>
Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Paris, le 21 Septembre 2018

Monsieur Philippe KLAYMAN
Directeur Central des CRS
Direction centrale des CRS
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Directeur,

A ce jour, les candidatures pour la constitution des viviers des missions dévolues aux Compagnies Républicaine de Sécurité dans le cadre de la mission FRONTEX ne sont pas ouvertes aux Motocyclistes des UMZ.

En effet, les derniers télégrammes officiels permettent aux personnels affectés dans les USG, UAR et Centres de Formation de candidater sur cette mission mais excluent de fait et fort injustement les motocyclistes des UMZ. Une nouvelle fois, les Motocyclistes des UMZ se sentent floués dans leurs droits et sont dans l'incompréhension pour les différentes raisons suivantes.

Ces motocyclistes, sous votre impulsion et en raison de l'actualité de ces dernières années qui impose une vigilance particulière sur le territoire national, attentats terroristes, flux de migrants..., participent activement et quotidiennement aux différents dispositifs mis en place PNSR, RGA ou PSQ, services de sécurisation de foules... au détriment de leur cœur de métier, la police routière...

Plus proche de la thématique FRONTEX de gestion des flux migratoires, les motocyclistes des UMZ sont engagés quotidiennement sur les missions de lutte contre l'immigration clandestine à Calais et à Dunkerque.

Impliqués sur ces missions sur le territoire national, des motocyclistes des UMZ désirent tout naturellement participer également à cet effort sur un plan européen, en tant que policier et en tant que CRS, au même titre que leurs collègues des USG, CF ou UAR.

L'exclusion injuste des motocyclistes des UMZ sur cette mission est discriminatoire.
L'affectation en UMZ ne peut et ne doit pas faire obstacle à leur candidature.

Vous souhaitant bonne réception de mes doléances et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sincères salutations.

David MICHAUX

Secrétaire National CRS
UNSA POLICE

Les candidatures pour la constitution des viviers des missions dévolues aux Compagnies Républicaine de Sécurité dans le cadre de la mission FRONTEX ne sont pas ouvertes aux Motocyclistes des UMZ.

Les télégrammes officiels excluent de fait fort injustement ces spécialistes.

Une nouvelle fois, les Motocyclistes des UMZ se sentent floués dans leurs droits et sont dans l'incompréhension.

L'exclusion injuste des motocyclistes des UMZ sur cette mission est discriminatoire.

L'affectation en UMZ ne peut et ne doit pas faire obstacle à la candidature de ces spécialistes.

**L'UNSA POLICE SAISIT
LE DIRECTEUR CENTRAL DES CRS
POUR FAIRE VALOIR**

Vos droits !

Christophe COUMEL
Délégué National Motocyclistes

**L'UNSA POLICE, le Syndicat Autonome et Indépendant
au service des Motocyclistes**



UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Référence : PC-SG/SEC2018-80

Paris, le 21 Septembre 2018

Monsieur Philippe KLAYMAN
Directeur Central des CRS
Direction centrale des CRS
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Directeur,

A ce jour, les candidatures pour la constitution des viviers des missions dévolues aux Compagnies Républicaine de Sécurité dans le cadre de la mission FRONTEX ne sont pas ouvertes aux Motocyclistes des UMZ.

En effet, les derniers télégrammes officiels permettent aux personnels affectés dans les USG, UAR et Centres de Formation de candidater sur cette mission mais excluent de fait et fort injustement les motocyclistes des UMZ. Une nouvelle fois, les Motocyclistes des UMZ se sentent floués dans leurs droits et sont dans l'incompréhension pour les différentes raisons suivantes.

Ces motocyclistes, sous votre impulsion et en raison de l'actualité de ces dernières années qui impose une vigilance particulière sur le territoire national, attentats terroristes, flux de migrants..., participent activement et quotidiennement aux différents dispositifs mis en place PNSR, RGA ou PSQ, services de sécurisation de foules ... au détriment de leur cœur de métier, la police routière ...

Plus proche de la thématique FRONTEX de gestion des flux migratoires, les motocyclistes des UMZ sont engagés quotidiennement sur les missions de lutte contre l'immigration clandestine à Calais et à Dunkerque.

Impliqués sur ces missions sur le territoire national, des motocyclistes des UMZ désirent tout naturellement participer également à cet effort sur un plan européen, en tant que policier et en tant que CRS, au même titre que leurs collègues des USG, CF ou UAR.

L'exclusion injuste des motocyclistes des UMZ sur cette mission est discriminatoire.
L'affectation en UMZ ne peut et ne doit pas faire obstacle à leur candidature.

Vous souhaitant bonne réception de mes doléances et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sincères salutations.

David MICHAUX

Secrétaire National CRS
UNSA POLICE